

Initiatives ministérielles

● (1625)

Lors de la dernière campagne électorale, les libéraux ont promis d'abolir le contrat, et surtout les libéraux de la région de Toronto. Ce qu'ils tentent présentement de faire, ces mêmes libéraux, c'est d'annuler le contrat, mais attention, c'est aussi d'indemniser les promoteurs. Pour être plus précis, il faut expliquer que le projet de loi C-22 indique que le gouvernement n'est pas tenu de dédommager les promoteurs, mais autorise—et c'est là que je ne suis pas du tout d'accord—, mais autorise le ministre à effectuer certains paiements aux promoteurs selon son bon jugement. Je vous rappelle que les derniers sondages montrent que les politiciens sont loin d'être très populaires.

Dans mon coin de pays, quand les gens me rencontrent il me disent: «Toi t'es correct, mais les autres on leur fait pas confiance, mais essaie de pas rester trop longtemps au Parlement d'Ottawa, tu vas virer comme eux!» Mon collègue de Terrebonne me rappelle qu'on dit que les politiciens sont moins populaires que les vendeurs d'automobiles usagées. Ils ne font pas de rabais. Quand des histoires aussi sordides sont mises au jour, comment voulez-vous qu'on puisse rehausser le prestige des politiciens au Québec? Quand un d'entre nous se fait éclabousser, c'est l'ensemble des politiciens qui en paient la note.

Le premier commentaire qui me vient à l'esprit, c'est comme on dit: «Il n'y a pas de fumée sans feu». Si tout est honnête et clair dans ce contrat, pourquoi faire tant de mystère? Pourquoi ne pas confier le tout à une commission royale d'enquête? Le gouvernement libéral d'en face, s'il n'a rien à se reprocher, réglerait du même coup tout ce dossier, et les conservateurs pourraient passer, comme on dit si bien, au *cash*. Mais non, le Parti libéral a peur de commander une commission royale d'enquête où on pourrait interroger tous les intervenants dans cette belle histoire de l'aéroport Pearson.

Ce qui semble contradictoire à prime abord, c'est qu'un contrat qui a été signé dans des conditions louches par les conservateurs ne soit pas trop décrié par le Parti libéral. Ils forment maintenant le gouvernement et ils ont en main tous les outils nécessaires pour faire la lumière sur cette histoire. Ils nous ont rebattu les oreilles tout au long de la campagne électorale avec la fameuse transparence.

● (1630)

Lorsque j'enseignais la transparence de l'eau à mes étudiants en écologie je leur disais: c'est lorsque vous regardez dans un lac et que vous voyez le fond. On dit que l'eau est transparente lorsqu'on voit à travers. Est-ce qu'on peut dire qu'on voit à travers l'administration libérale aujourd'hui? Je leur pose la question.

Pourtant, dans le livre rouge, c'était très bien écrit: le gouvernement s'engage à plus de transparence. Cela fait six mois que le gouvernement libéral est au pouvoir et on attend toujours cette transparence. Cela aurait été l'occasion, je pense, de prouver qu'il s'agissait de la transparence d'un concept auquel ils tenaient et non pas d'un show médiatique.

Malheureusement, je n'ai pu livrer qu'une seule partie de mon discours. Si jamais un de mes collègues voulait le prendre, je pourrais le lui faire passer. Je vous remercie de votre patience, monsieur le Président.

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je suis amené à intervenir à mon tour sur le projet de loi C-22 concernant certains accords portant sur le réaménagement et l'exploitation des aérogares 1 et 2 de l'aéroport international Lester B. Pearson de Toronto.

Vous aurez compris très certainement, à l'audition de toutes les interventions que nous avons eues jusqu'à présent, que l'immense réserve de l'opposition officielle quant à ce projet de loi porte sur l'article 10. Cet article se lit comme suit:

10. (1) Sous réserve de l'autorisation du gouverneur en conseil, le ministre peut, s'il le juge à propos, conclure au nom de Sa Majesté des ententes en vue du versement des sommes qu'il estime indiquées en raison de l'application de la présente loi, sous réserve des conditions qu'il estime indiquées.

Monsieur le Président, vous aurez également compris que l'opposition est d'accord avec le fait d'annuler ce contrat scabreux parce qu'il y a de nombreuses raisons de le faire. Ce qui m'en a convaincu, très humblement, c'est que j'ai lu au complet et à plusieurs reprises le rapport Nixon. J'ai compris pourquoi, tout libéral qu'il est, M. Nixon—libéral respectable d'ailleurs, tout près des milieux dont on parle, entre autres des amis du premier ministre— a dû dans son honnêteté intellectuelle et dans son sens des responsabilités, employer le mot «magouillage».

Quand on fait une lecture attentive de son document, on comprend pourquoi il en est venu à employer le mot très grave de «magouillage». Le mot «magouille» est défini ainsi par le Petit Robert: «Manœuvres, tractations douteuses ou malhonnêtes.» Il s'agit donc d'un vocabulaire très sérieux.

J'ai pensé tout simplement porter à l'intention de cette Chambre certains extraits du rapport Nixon, extraits qui disent bien ce qu'ils veulent dire et illustrent le caractère nébuleux, non transparent, scabreux de cette affaire. Comme le disent certains, il faudrait peut-être une commission royale d'enquête pour décréter s'il s'agissait ou non d'une affaire à caractère malhonnête.

Par exemple, à la page 4, il y a un petit paragraphe qui nous donne des indications de la magouille. La magouille est le fil conducteur de tout le rapport Nixon. Je cite ce paragraphe:

Dans le calcul du revenu brut (qui servira à déterminer le loyer) entrent 10 déductions qui, m'informe-t-on, sont inhabituelles dans les transactions commerciales.

M. Nixon dit aussi que la société T1 T2 Limited Partnership, qui verrait à l'administration de l'aéroport, est une société à buts multiples, plutôt que d'être à but unique.

Le bail n'empêche pas T1 T2 Limited Partnership d'exercer des activités autres que la gestion, l'exploitation et l'entretien des aérogares 1 et 2. En conséquence, la ruine financière d'une entreprise tout à fait étrangère à ces activités pourrait mettre en péril la situation financière de T1 T2 Limited Partnership.

On y dit aussi, concernant le trafic aérien: